



## Qu'est-ce que SAM ?

**SAM** est née en 1995, du travail d'un groupe de réflexion sur l'aide en faveur des demandeurs d'emploi. Au cours de cette réflexion, il a été constaté que l'efficacité de la recherche d'emploi passait souvent par l'acceptation de la mobilité géographique. Toutefois, cette mobilité est freinée par plusieurs facteurs :

- la difficulté de rompre avec certaines rigidités : accession à la propriété, scolarité des enfants, travail du conjoint, proximité de la famille et habitudes de vie...
- une perte de dynamisme personnel souvent provoqué par la longueur de la période de chômage.
- les coûts de transport et d'hébergement pour se rendre à un entretien loin de son domicile.

L'Association **SAM** a été créée en 1995 pour faciliter cette mobilité en offrant un hébergement.

En 2002 une **Convention** est signée **avec l'ANPE** dans le cadre du Contrat de Progrès entre l'État et l'ANPE. Cette convention a été reprise par **Pôle emploi** et est renouvelée tous les 3 ans.

Grâce au Réseau **SAM**, les Agences Locales pour l'Emploi (ALE), offrent un service complémentaire à l'aide à la mobilité en donnant aux demandeurs d'emploi qui se déplacent les coordonnées du Relais **SAM** le plus proche de leur domicile.

Depuis 2005, **SAM** est reconnue « **Association d'intérêt général** » habilitée à recevoir des dons, elle établit des reçus fiscaux.

### Partenaires et Relais :

**SAM** travaille également avec des structures nationales ou locales qui partagent les mêmes objectifs et a passé des Conventions ou tissé des liens avec elles :

- **10 Relais Amical Malakoff Médéric** (associations de retraités)
- **DEFI** (association d'insertion)
- **ARCAL** (association de retraité d'Alsace Lorraine)

Dans certaines villes ou régions, ce sont des **personnes physiques bénévoles** qui assurent cette fonction Relais

### Mode de fonctionnement :

#### ● Le Relais de départ (Relais contacté par le demandeur d'emploi) :

- *adresse au demandeur d'emploi :*

- la charte de l'Association SAM
- un bulletin de participation (10 € destiné à financer les frais de gestion)

- *lui demande la justification :*

- de son inscription à Pole Emploi, de sa convocation, de son assurance responsabilité civile.

- *prend contact avec le Relais du lieu de rendez-vous (Relais d'arrivée).*

#### ● Le Relais d'arrivée :

- *cherche une famille d'accueil qui accepte de le recevoir, ou autre structure*

- *transmet la réponse au Relais de départ.*

Un maillage sur 132 villes permet, le plus souvent, de répondre favorablement à la demande.

#### Relais Belfort/Montbéliard

Association **DEFI**

Contact ☎ 03.81.37.10.08

ou sur le site [www.reseau-sam.fr](http://www.reseau-sam.fr)

#### Relais Besançon

**RAMM25**

Contact ☎ 03 81 61 01 49